

Date de convocation : 9 mai 2008

Date d'affichage : 9 mai 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 15 mai 2008 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Présents : Mmes COLET, M. DINE, GOBE, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL
Secrétaire de séance : M. GOBE

1°) Plan d'aménagement du bourg

M le maire présente au conseil le projet d'aménagement du bourg proposé par le CAUE.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

2°) Atribus

Saisi de la demande de familles souhaitant une amélioration de l'accueil des jeunes empruntant le transport scolaire, M. le Maire présente au conseil plusieurs propositions d'atribus de dimensions différentes. Le conseil se prononce pour l'acquisition d'un second abri d'environ 3m de long. M. le maire propose le renvoi devant la commission des travaux, sur la base de cette proposition.

3°) Convention avec le CDG

M. Le Maire propose de renouveler le contrat de prestation informatique avec le centre de gestion. Le coût pour l'année 2008 est de 780 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4°) Convention avec ADLJ

M. le maire rappelle que la commune et l'ADLJ (Association Départementale pour le Logement des Jeunes) sont liées par une convention pour la gestion des logements « jeunes travailleurs », situés 35, Grande Rue. Celle-ci expire en juin.

Il précise qu'en cas d'inoccupation des logements, l'association continue de verser les loyers à la commune, ce qui entraîne un lourd déficit, et qu'elle souhaite suspendre le paiement des loyers lors de vacances supérieure à un mois consécutif.

M. Le Maire attire l'attention du conseil sur l'importance du rôle social de cette association, et sur la nécessité de préserver son équilibre budgétaire. Il propose que la nouvelle convention à signer inclut ces modifications.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

5°) Désignation des délégués aux commissions de la CCBM

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant aux commissions de la communauté de communes.

Le conseil municipal désigne les membres suivants :

Commissions	Représentants TITULAIRES	Représentants SUPPLEANTS
Pôle économique		
Industrie Infrastructures économiques	M. Marcel RONCERAY	M. Etienne RENAULT
Artisanat Commerce Services	M. Alphonse GOBE	Mme Fabienne LEBANSAIS
Agriculture	M. Jean-Yves ROUSSEL	Mme Cécile GOUIN
Tourisme	M. Etienne RENAULT	M. Patrick DINE
Pôle Technique & Environnement		
Voie Eclairage public Ingénierie	M. Yves RENAULT	M. Sébastien RIGOLAND
Déchets ménagers	M. Etienne RENAULT	M. Marcel RONCERAY
Bâtiments communautaires	M. Marcel RONCERAY	M. Sébastien RIGOLAND
Espaces naturels (cours d'eau, sentiers,...)	Mme Véronique LORIN	Mme Martine MOREL
Pôle Services à la personne & Culturel		
Enfance Jeunesse	Mme Nathalie COLET	M. Alphonse GOBE
Habitat	M. Jean-Pierre DUPUIS	Mme Martine MOREL
Personnes âgées Solidarité	Mme Agnès NOURY Mme Patricia LEFEUVRE	Mme Fabienne LEBANSAIS

Culture	M. Jean-Pierre DUPUIS	Mme Nathalie COLET
Commission d'évaluation des transferts de charges	Représentant TITULAIRE	Représentant SUPPLEANT
	M. Jean-Pierre DUPUIS	M. Marcel RONCERAY
Comité de bassin de vie	Représentants TITULAIRES	Représentants SUPPLEANTS
	M. Jean-Pierre DUPUIS M. Marcel RONCERAY Mme Agnès NOURY	M. Jean-Yves ROUSSEL M. Yves RENAULT

6°) Maîtrise d'œuvre zone de loisirs

M. Le Maire informe le conseil de l'accord écrit de la CCBM pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la zone de loisirs.

7°) Gros nettoyage à la garderie

M. le maire fait part au conseil municipal des difficultés que rencontre l'agent ATSEM pour effectuer le gros ménage au centre d'accueil périscolaire, lors des vacances scolaires.

Il propose de confier cette tâche à Mme Régine BALAN, agent d'entretien à l'école maternelle, en augmentant son temps de travail de 80 heures par an.

A l'unanimité, le conseil accepte d'augmenter de 80h/an le temps de travail de Mme Régine BALAN.

8°) Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Yves ROUSSEL comme délégué à la défense.

9°) Rénovation des trottoirs

M. le Maire rend compte au conseil municipal de l'entretien qu'il a eu avec les services de l'Equipement au sujet de la réfection des trottoirs (retravaux et élargissement) rue du Pâtis et rue de l'Airon. La DDE accepte une mission d'assistance à maître d'ouvrage.

Par ailleurs, les services techniques de la Communauté de Communes ont accepté d'assurer la maîtrise d'œuvre.

10°) Bâtiment du 22 Grande rue

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise NOURY de Buais, pour la réparation du pignon du bâtiment du 22 Grande rue, s'élevant à 34 221 € H.T. soit 40 928,32 € T.T.C.

Le conseil accepte ce devis par 14 voix pour et une abstention.

11°) Acquisition de matériel informatique

M. le Maire rappelle au conseil la demande de l'école primaire de disposer d'un ordinateur portable et d'une imprimante. Il présente le devis à la société 4 IS de Mellé, fournisseur habituel de la mairie en équipement informatique, qui s'élève à 694 € H.T. soit 830,02€ TTC.

Il propose de faire de plus l'acquisition d'un vidéo projecteur pour la mairie, d'un montant de 574 € H.T. soit 686,50€ TTC

A l'unanimité, le conseil accepte l'achat de ces équipements.

13°) Maintenance des installations électriques et des cloches de l'église

La société de M. Michel GOUGEON assure depuis 2003 de la maintenance des installations électriques des cloches et de l'horloge de l'église. Elle propose de reconduire ce contrat et d'y inclure la maintenance de l'horloge de la mairie, le portant ainsi à 280 € HT/an.

A l'unanimité, le conseil accepte.

14°) Réunion de la commission cantine

Mme Agnès NOURY rend compte de la réunion de la commission cantine. Elle indique que les parents ont été unanimes à reconnaître la qualité des repas, leur diversité et le soin apporté à leur élaboration. Ils ont suggéré l'introduction progressive de nouveaux produits et de nouvelles saveurs.

La commission a proposé de former un groupe de travail comprenant des élus, des parents d'élèves et le personnel communal en charge de la confection des repas, pour participer à l'élaboration des menus.

Mme Noury propose d'en autoriser les membres à visiter à la cantine inopinément. M le maire accepte cette proposition.

Elle préconise, sur la proposition d'un parent, l'achat de couverts adaptés aux plus petits (fourchettes et cuillères à entremets).

A l'unanimité, le conseil accepte cet achat.

15°) Centre de loisirs d'été

Mme Noury indique que l'organisation du centre de loisirs d'été nécessite l'embauche de personnels. Elle propose qu'ils soient rémunérés comme suit :

- Directeur : 76,54 € brut par jour
- Animateur : 65,61 € brut par jour
- Animateur stagiaire : 33,12 € brut par jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'embauche en contrat à durée déterminée du personnel nécessaire à l'organisation du centre de loisirs et ces rémunérations.

16°) Tirage au sort des jurés d'assises

M. Le Maire a demandé au conseil municipal de l'aider à procéder au tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2008. Les trois personnes désignées seront averties par courrier de Monsieur le Maire.

17°) Rénovation du pavillon N° 5 à la Pérelle

M le maire rend compte au conseil de la nécessité de la rénovation des sols et des murs du pavillon n° 5 de la Pérelle .

Il présente le devis de l'entreprise LEPANNETIER s'élevant à 5 545,30 € T.T.C.

Le conseil accepte ce devis.

M. le Maire propose de plus l'installation d'une douche, comme il en a déjà été installé dans d'autres logements à la Pérelle. Le conseil approuve cette installation.

18°) Four à vapeur

Faisant suite à une précédente réunion du conseil, M. le maire présente les nouveaux devis à deux fournisseurs. Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la société Froid-climat de Fougères, s'élevant à 5782,24 € H.T. avec reprise d'un ancien matériel.

19°) Emprunts

M. le Maire propose au Conseil Municipal de convertir à taux fixe les emprunts à taux variables souscrits auprès du Crédit Agricole. Cette conversion est proposée au taux de 4,69 %.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

20°) Stores à la Salle de la Pérelle

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de M. Lepannetier pour l'installation de stores électriques à la salle de la Pérelle, d'un montant de : 2 965 € HT soit 3 546,14 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

21°) Questions diverses

M. le Maire présente au conseil le devis de M. Mickaël HENRY pour le remplacement d'un volet roulant dans un logement de l'immeuble du 14 rue de la Gare. Il s'élève à 1 200,00 € H.T. soit 1 266,00 € T.T.C.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

J-P DUPUIS